

ACC 1 – CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE À FORFAIT

TABLE DES MATIÈRES

CONVENTION ENTRE L'ENTREPRENEUR ET LE SOUS-TRAITANT

- 1A Ouvrage à exécuter
- 2A Conflit entre le contrat principal et le contrat de sous-traitance
- 3A Documents du contrat de sous-traitance
- 1B Ouvrage à exécuter
- 2B Conflit entre le contrat principal et le contrat de sous-traitance
- 3B Documents du contrat de sous-traitance
- 4 Calendrier
- 5 Prix du contrat de sous-traitance
- 6 Paiement
- 7 Réception et envoi des avis écrits
- 8 Langue du contrat de sous-traitance

DÉFINITIONS

- Achèvement substantiel de l'ouvrage
- Autre sous-traitant
- Avenant de modification
- Avis écrit
- Contrat de sous-traitance
- Contrat principal
- Délai d'exécution du contrat de sous-traitance
- Dessins
- Dessins d'atelier
- Devis descriptif
- Directive de modification
- Documents contractuels du contrat principal
- Documents du contrat de sous-traitance
- Emplacement de l'ouvrage
- Instruction supplémentaire
- Jour ouvrable
- Législation sur les paiements
- Maître de l'ouvrage, professionnel, entrepreneur et sous-traitant
- Matériel de construction
- Ouvrage
- Ouvrage en sous-traitance
- Prêt pour l'occupation
- Prix du contrat de sous-traitance
- Produit
- Projet
- Sous-sous-traitant
- Taxes à la valeur ajoutée
- Travaux temporaires

CONDITIONS DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

PARTIE 1 CLAUSES GÉNÉRALES

- CCST 1.1 Documents du contrat de sous-traitance
- CCST 1.2 Cession

PARTIE 2 ADMINISTRATION DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- CCST 2.1 Instructions supplémentaires
- CCST 2.2 Surveillance et inspection de l'ouvrage en sous-traitance
- CCST 2.3 Travaux défectueux

PARTIE 3 EXÉCUTION DE L'OUVRAGE EN SOUS-TRAITANCE

- CCST 3.1 Travaux par l'entrepreneur ou d'autres sous-traitants
- CCST 3.2 Travaux temporaires
- CCST 3.3 Supervision
- CCST 3.4 Sous-sous-traitants
- CCST 3.5 Dessins d'atelier
- CCST 3.6 Paiement des comptes

PARTIE 4 ALLOCATIONS

- CCST 4.1 Allocations monétaires

PARTIE 5 PAIEMENT

- CCST 5.1 Demandes de paiement
- CCST 5.2 Travaux reportés
- CCST 5.3 Travaux non conformes

PARTIE 6 MODIFICATIONS À L'OUVRAGE EN SOUS-TRAITANCE

- CCST 6.1 Droit de l'entrepreneur d'apporter des modifications
- CCST 6.2 Avenant de modification
- CCST 6.3 Directive de modification
- CCST 6.4 Conditions cachées ou inconnues
- CCST 6.5 Retards
- CCST 6.6 Demandes de modification au prix du contrat de sous-traitance

PARTIE 7 AVIS DE DÉFAILLANCE

- CCST 7.1 Droit de l'entrepreneur d'exécuter l'ouvrage en sous-traitance, de révoquer le droit du sous-traitant de poursuivre l'exécution de l'ouvrage en sous-traitance ou de résilier le contrat de sous-traitance
- CCST 7.2 Droit du sous-traitant de suspendre l'ouvrage en sous-traitance ou de résilier le contrat de sous-traitance

PARTIE 8 RÉGLEMENT DES DIFFÉRENDS

- CCST 8.1 Interprétation et instructions de l'entrepreneur
- CCST 8.2 Arbitrage intérimaire
- CCST 8.3 Négociation, médiation et arbitrage
- CCST 8.4 Conservation des droits

PARTIE 9 PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

- CCST 9.1 Protection de l'ouvrage en sous-traitance et des biens
- CCST 9.2 Substances toxiques et dangereuses
- CCST 9.3 Artéfacts et fossiles
- CCST 9.4 Sécurité des travaux de construction
- CCST 9.5 Moisissure

PARTIE 10 RÉGLEMENTATION APPLICABLE

- CCST 10.1 Taxes et droits
- CCST 10.2 Lois, permis, avis et droits
- CCST 10.3 Droits de brevets
- CCST 10.4 Accidents du travail

PARTIE 11 ASSURANCE

- CCST 11.1 Assurance

PARTIE 12 OCCUPATION PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE

- CCST 12.1 Prêt pour l'occupation
- CCST 12.2 Occupation anticipée par le maître de l'ouvrage
- CCST 12.3 Garantie

PARTIE 13 INDEMNISATION ET RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS

- CCST 13.1 Indemnisation
- CCST 13.2 Renonciation aux réclamations

Le ACC 1 est le fruit d'un processus fondé sur le consensus, visant à trouver un juste équilibre entre les intérêts de toutes les parties d'un projet de construction. Il reflète les pratiques recommandées de l'industrie. Le ACC n'accepte aucune responsabilité pour une perte ou un dommage pouvant découler de l'utilisation ou de l'interprétation du ACC 1.

Tous droits réservés, ACC 2021

Toute reproduction, même partielle, est interdite sans la permission écrite du ACC.